

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	20

**Absents ayant donné un pouvoir** : M. Gérard HUET à M. Philippe BAUMY, Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Mariline BOUCLET à M. Hervé LHOMME, Mme Vanessa CHABOURINE à Mme Magali BLANLUET.

**Absents excusés** : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY,

**Date de la convocation**

20 juin 2025

**Date d'affichage**

20 juin 2025

**Objet de la délibération**

1- Commande publique

1.7 Actes spéciaux et divers

2025-051- Renouvellement  
de la convention CICLIC

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

3/7/2025

A été nommée secrétaire : M. Philippe BAUMY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

A la suite de l'envoi d'une nouvelle convention de partenariat pour le Cinémobile entre l'agence CICLIC Centre-Val de Loire et les communes, la commune doit approuver cette convention bipartite qui prend effet au 1<sup>er</sup> août 2025 jusqu'au 31 juillet 2027.

En plus des engagements habituels, les engagements réciproques concernent les domaines de :

- La technique, logistique et sécurités liées à l'accueil du Cinémobile sur la commune,
- La programmation et l'animation de séances grand public,
- La programmation de séances scolaires ou liées à un public spécifique,
- L'information et la communication,

Entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUYARD, adjoint au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du Cinémobile pour les années 2025 à 2027,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 045-214501421-20250626-2025\_51-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires et lui donne délégation de signature pour tout avenant ou renouvellement de la présente convention.

Le secrétaire de séance  
Philippe BAUMY



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

